La Cazettoise

PICHON JORNAL DE LA CASA

SOMMAIRE

Edito	P.1
Conseil Municipal	P.2 à 6
Infos communales	P.6 & 12 à 14
Les associations	P.10 & 11
Culture & patrimoine	P.7 à 9 & 15
Infos pratiques	P.16

MAIRIE

Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi
de 9h à 12h

Permanences des élus, le matin

Lundi : Michel Viala
Mardi : Guillaume Gaudard
Mercredi : Alain Ricard
Vendredi : Maire & Adjoints

Tél : 05 63 37 55 98
Mèl : mairie.lacaze@orange.fr

@lacaze.tarn

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Petites Cités de Caractère

Photo de 1ère page : Cruzis (Photo G. Gaudard)
Directeur de publication : Alain Ricard
Les textes sont publiés sous la seule et entière responsabilité de leurs auteurs

EDITO

Qui aurait pu imaginer ce scénario dans lequel nous évoluons depuis plus d'un an ? Néanmoins, la situation semble s'améliorer de jours en jours et une vie normale devrait enfin pouvoir s'envisager pour les prochaines semaines. ...la «vie d'après», comme se plaisent à le dire, certains.

En ce qui concerne LACAZE, les projets, même s'ils ont obligatoirement pris un peu de retard, n'ont pas été mis en veille et certains se sont même ajoutés au programme. Vous découvrirez par exemple dans ces pages, le projet d'installation d'un musée de la musique traditionnelle à l'étage du château et le tout nouveau site internet de la mairie.

Du fait des limitations de jauge des salles de spectacle, la programmation culturelle 2021 sera un peu moins étoffée que celle des années précédentes. Elle a déjà commencé avec des expositions qui se déclinent sur les deux niveaux du château. Certaines manifestations viendront compléter le calendrier au fil de la saison.

N'ayant pas eu, fin 2020, la possibilité d'organiser notre traditionnelle journée d'accueil des «nouveaux arrivants» j'ai le plaisir de les inviter à s'inscrire auprès de Nancy, à l'Agence Postale, pour une visite commentée du château et du village. Deux dates vous seront proposées afin de vous immerger un peu plus dans votre nouvelle commune... et, qui sait, avoir envie de rejoindre ses associations ou vous investir dans de nouveaux projets à nos côtés.

Vous trouverez également, joint à ce nouveau numéro de La Cazettoise, un premier questionnaire quant à votre vision de ce que devrait ou pourrait être LACAZE dans les années à venir. Je vous invite à nous le faire remonter massivement en Mairie.

J'espère que, comme moi, vous aurez à cœur de faire découvrir notre belle Petite Cité de Caractère à vos familles et amis et à leur faire partager ses richesses patrimoniales.

Très bel été à toutes et à tous !

Le Maire

Alain RICARD

Conseil Municipal

CM. du 10 février

11 membres présents.

*** Demande d'achat de parcelles à St Pierre de Combejac :**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'achat de Monsieur Alain Pasturel, domicilié à Saint Pierre de Combejac, qui souhaite acquérir des parcelles communales attenantes à sa propriété.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à vendre les parcelles section AZ n° 36, 56, 57 et 69 d'une contenance totale de 4 075 m² pour la somme de 6 113 €.

*** Objet: Transfert des biens de section à la Commune :**

M. le Maire expose que la municipalité de Lacaze envisage de transférer les biens de section pour régulariser l'action de la commune en ce qui concerne l'entretien des voies appartenant aux habitants des hameaux. Il rappelle que c'est la commune qui paye les impôts fonciers des biens de section depuis plus de 20 ans.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur cette cession.

*** Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2020 :**

M. le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté pour l'année 2020.
Il présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2020 et approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau.

*** Autorisation du Maire à mandater les dépenses d'investissement :**

M. le Maire rappelle que la SAS 3 D, gérante du camping, Le Jardin jusqu'au 30 novembre 2020, a réalisé l'état des lieux de sortie et que la commune doit rembourser la caution en totalité, soit 6 000 € au nom propre de Gilles Debiais qui était Président de la SAS 3 D et qui a versé cette caution qui a été enregistrée le 11 avril 2019. M. le Maire propose de rembourser cette somme avant le votre du budget 2021. Cette somme sera inscrite au Budget primitif 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le remboursement de la caution de 6 000 € en dépenses d'investissement, avant le vote du budget.

*** Convention de groupement de commandes / Marché de travaux et fournitures «Cœur de Villages» :**

M. le Maire présente la proposition de convention de groupement de commande qui pourrait être signée entre les communes de Brassac, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette et Vabre, afin de répondre à leurs besoins en matière de travaux et de fournitures, dans le cadre de l'opération «Cœur de villages».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention de groupement de commandes et désigne M. le Maire comme représentant de la commune au sein du groupement de commande.

*** Cimetières communaux, prorogation de la procédure de régularisation avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux concessions ainsi que son article relatif au délai réglementaire d'occupation d'une sépulture en terrain commun et considérant le nombre important de sépultures concernées par la présente procédure et dans l'intérêt des familles qui ne se sont pas encore manifestées et/ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, M. le Maire propose au Conseil Municipal de proroger le délai initialement fixé à la date du 31 décembre 2021
Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :
1) proroger le délai initialement fixé au 30 septembre 2020 et laisser aux familles jusqu'au 31 décembre 2021 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant, de manière à passer la fête de la Toussaint 2021,
2) proposer aux familles concernées par les sépultures établies, à l'origine, en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation : l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état, si besoin, au bénéfice de tous les ayant-droits de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet, ou de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.
3) proposer, dans ces circonstances, des concessions dont la durée est fixée dans la délibération du 02 octobre 2019 et de maintenir les tarifs de régularisation comme indiquée dans la délibération du 28 novembre 2018.
4) procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger M. le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

CM. du 10 février (suite)

*** Entretien des chemins de randonnées :**

Dans le cadre de la demande de la CCSVP de sélectionner les chemins de randonnée afin de réduire le nombre de km dont elle aurait la charge de l'entretien, un repérage a été fait en concertation avec les sociétés de chasse, les agriculteurs concernés et la municipalité.
Cette étude ne concernant que les boucles inscrites au PDIPR, il a été défini à l'unanimité que :
- la municipalité reprendrait intégralement à sa charge l'entretien du sentier de La Bessède.
- l'entretien des sections non mécanisables des sentiers de Saint Jean del Frech, Saint Pierre de Combejac, Le Gréziès et La Razigade seraient laissés à la charge de la Communauté de Communes.
- l'entretien des sections mécanisables des sentiers de Saint Jean del Frech, Saint Pierre de Combejac, Le Gréziès et La Razigade seraient réparti avec précision entre les différents autres acteurs concernés [mairie, agriculteurs, sociétés de chasse].
Un tracé précis de chacun des cinq sentiers inscrits au PDIPR avec les engagements de chaque partenaire en terme d'entretien va être réalisé et remis à chacune des parties.

*** Dénomination et numérotation des voies de la commune :**

M. le Maire informe ses membres qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies des hameaux de la commune.
«Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles».
Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes,...), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.
La numérotation des rues des hameaux est présentée au Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe général et dénomination et numérotation des voies des hameaux de la commune et le nom attribué aux différentes voies.

*** Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de Lacaze que la mise aux normes de sécurité et accessibilité de l'église de Lacaze non encore réalisé, suite au diagnostic accessibilité, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le projet d'aménagement «Mise aux normes de sécurité et accessibilité église de Lacaze», d'adopter le plan de financement et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021.

*** Reprise du Camping Le Jardin :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'affermage avec la S.A.S. 3D s'est terminé le 30 novembre 2020 et de la nécessité pour la commune de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte pour la gestion et l'exploitation du Camping Le Jardin.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'appel d'offre pour le prochain affermage du Camping.

*** Désaffectation, déclassement et vente du domaine public communal au hameau de la Razigade :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat du domaine public communal de Monsieur Daniel VERT, qui possède une résidence secondaire à La Razigade. Il souhaite acquérir une petite partie du domaine public près de son habitation pour l'installation d'une fosse septique.
Un bornage devra être effectué par un géomètre à la charge du demandeur. Le prix est fixé à 1.50 € le m². Tous les frais concernant cette vente seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire,...). Il est nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie du domaine public en domaine privé de la commune pour pouvoir procéder à sa vente.
Conformément à l'artilce L141-3 du code de la voirie routière, ce déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, l'enquête publique n'est pas nécessaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la désaffectation du bien sis à La Razigade suivant le plan qui sera dressé par le géomètre, décide du déclassement du bien sis à La Razigade du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

*** Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine Mécénat Agno'interpro :**

M. le Maire présente au membre du Conseil Municipal la convention de financement de la Fondation du Patrimoine qui pourrait être signée entre la Fondation du Patrimoine l'Association Agno'interpro et la commune dans le cadre de la mise en oeuvre de projets de sauvegarde du patrimoine pastoral de la zone de production de l'agneau de Lacaune.

La Fondation du Patrimoine apporte son soutien financier à la Commune de Lacaze pour la réhabilitation du site pastoral situé au lieu dit «Fonredonda».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention de financement.

*** Bonus Affermage du Camping Le Jardin 2020 :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application du chapitre 5, article 11 du Contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation d'un camping à Lacaze signé avec la SAS 3D, la commune doit reverser un bonus au gestionnaire. Bien que la SAS 3D ait réalisé un chiffre d'affaire 2020 inférieur à 100 000 € et compte tenu des obligations sanitaires de fermeture des restaurants en période de Covid 19, M. le Maire propose de verser le bonus prévu au prorata des loyers facturés en 2020 et payés soit 1 696.75 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement du bonus 2020 à la SAS 3D.

CM. du 31 mars

9 membres présents et 2 excusés.

*** Affermage du Camping 2021 :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé le 19 mars dernier pour la recherche du nouveau gérant du camping Le Jardin à compter du 1er mai 2021.
Après avoir examiné les rapports de la commission communale réunie le 26 mars 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la gérance du camping Le Jardin à M. Samuel Papillon qui doit créer une société.

*** Vente d'une parcelle à Roquecave :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du 04 mars 2021 de Madame Pascale Bardou-Gatumel domiciliée à Roquecave, qui souhaite acquérir la parcelle bâtie section AP n°13 à Roquecave d'une surface de 8 m².
Cette parcelle est un ancien bassin à l'abandon et n'est accessible que par la parcelle AP n°11 qui appartient à Madame Pascale Bardou-Gatumel.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de cette parcelle bâtie à 20 €/m², précise que tous les frais concernant cette vente seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.
Madame Pascale Bardou-Gatumel, partie prenante sort de la salle et ne participe pas au vote.

*** Vote des Taxes Locales pour 2021 :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et informe qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
Montant prévisionnel 2021 attendu : 133 270 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le vote des taux ci-dessous :

TAXES	Base Imposition prévisionnelle 2021	Taux 2018	Produit Fiscal attendu 2021
Foncier bâti *	236 300	53,70 %	126 893 €
Foncier non bâti	33 200	75,42 %	25 039 €
Total			**151 932 €**

* Taux communal 23,79 % (inchangé) + taux départemental 29,91 %

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles 2021

Produit attendu	Ressources fiscales indépendantes	Allocations compensatrices	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel
151 932 €	**+ 23 871 €**	**+ 3 997 €**	**- 46 530 €**	**133 270 €**

*** Vote des Subventions 2021 aux associations :**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dossiers de demande de subventions par les associations de Lacaze pour l'année 2021. Vu la conjoncture, le montant total des subventions ne sera versé que si les manifestations peuvent se réaliser.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations 2021 comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2020
Société de chasse (M. Ch GUY ne prend pas part au vote)	400,00 €
AGYVOL(gymnastique)	200,00 €
Pêche Vabre-Lacaze	150,00 €
Vallée du Gijou *	*400,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
FNACA	50,00 €
Cinécran 81	300,00 €
ADMR de Vabre	312,00 €
Ayuda **	**400,00 €
Association fête de Roquecave ***	***0,00 €
Comité des fêtes ****	****0,00 €
Total	**2 312,00 €**

* dont 300 € si au moins une manifestation sur la commune,
** dont 200 € si au moins une manifestation sur la commune,
*** 400 € de la commune pour achat d'équipements,
**** financement du feu d'artifice si autorisé par la préfecture

*** Renouvellement du contrat de travail de l'Agent Postal Communal :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Nancy Vieillard occupe le poste sur l'agence postale communale.

CM. du 31 mars (suite)

Son contrat se termine le 14 mai 2021. M. le Maire propose de renouveler ce contrat d'engagement (collectivité – de 1 000 habitants : 17,50 / 35 h maximum par semaine : Agent à l'agence postale communale) sur la base d'adjoint administratif 2° classe, pour une durée déterminée d'un an jusqu'au 14 mai 2022.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement pour 1 an du contrat de l'Agent Postal Communal pour 17,50 h / semaine.

*** Projet d'implantation d'un musée d'intérêt départemental au Château de Lacaze :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal sa récente rencontre avec l'association CORDAE La Talvera et le service de la conservation des Musées du Tarn.
La Talvera a effectué, durant de très nombreuses années, un collectage auprès des habitants tarnais concernant tout ce qui pouvait être en rapport avec les musiques traditionnelles : instruments, photographies, documents sonores et iconographiques, etc.
Elle souhaite qu'une partie de ces instruments et archives autour de la musique soit mise à la disposition du public, sous une forme muséographique, en liaison avec une commune et le département du Tarn.
Après avoir visité différents sites, c'est le château de Lacaze qui a retenu l'attention de La Talvera et du service de la conservation des Musées du Tarn.
Suite à cette rencontre et aux réflexions qui en ont découlé, M. le maire propose donc au Conseil Municipal de dédier l'intégralité de l'étage du château de Lacaze à ce futur musée.
M . le Maire précise que ce projet impliquera une mise à disposition totale et permanente du dit étage et que certains frais d'aménagement et d'équipement seront à réaliser.
Ce projet ne pourra s'envisager que sous la forme d'un conventionnement avec de Département du Tarn et l'association CORDAE La Talvera.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un musée d'intérêt départemental au château de Lacaze.

CM. du 23 avril

11 membres présents.

*** Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2020 :**

M. Alain RICARD, Maire, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 ainsi que le compte administratif 2020 de la commune.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Le Compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la commune sont identiques, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	144 487,87 €	287 620,31 €
Investissement	2 735,64 €	-18 426,16 €
Total	147 223,51 €	269 194,15 €

Reconnaît les Restes à réaliser 2020:
En Dépenses : 98 193,30 €
En Recettes : 11 701,79 €

M. Le Maire ayant quitté la séance lors du vote, son 1er adjoint, Monsieur Michel VIALA, prend la présidence de la séance et procède au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 et vote le compte administratif communal 2020.

*** Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :**

Excédent Global Cumulé à affecter au 31/12/2020	287 620,31 €
Besoin de financement :	104 917,67 €
Affectation Obligatoire (arrondie)	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	**104 917.67 €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	182 702,64 €
Déficit Global Cumulé au 31/12/2020	
Déficit à reporter	0,00 €

*** Vote du Budget primitif 2021 de la commune :**

M. le Maire donne lecture des propositions concernant l'établissement du Budget Primitif 2021 de la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le Budget primitif 2021 de la commune de Lacaze tel que résumé ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement	Total
DÉPENSES	622 799,00 €	332 316,00 €	995 115,00 €
RECETTES	622 799,00 €	332 316,00 €	995 115,00 €

*** Évaluation des charges transférées / Attribution de compensation aux communes membres :**

M. le Maire présente le rapport de la «Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées» (CLECT) qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2021.

Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2021 et approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune.

*** Demande de Subvention au titre du fonds de solidarité :**

M. le Maire explique que les intempéries des 31 janvier et 1er février 2021 ont provoqué des dégradations de voiries et des éboulements importants.

La commune a recensé des dégâts de voirie sur les chemins suivants : Chemin du vert Haut, Pont du Moulin de Salesses à La Razigade, Le Travers et chemin de Toulzanet.
M. le Maire a fait réaliser les devis de réparation de la voirie afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Tarn.
La commune a été classée en reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'aide et le plan de financement.

Informations communales

Travaux sur voies et bâtiments communaux

L'étude sur les désordres de la façade Est et l'échauguette Nord du château vient de démarrer.

Outre une reprise de peinture restant à faire, les travaux entrepris dans l'église de Saint Pierre de Combejac sont terminés.

L'espace de convivialité de Roquecave est également opérationnel avec la pose du compteur d'eau, effectuée fin juin.

Remerciements à M. Christian Calvet pour l'installation et le fleurissement de la charrette !

Du côté de la voirie, ont été inscrits au programme 2021, diverses interventions sur les chemins de La Carrarié et de Las Communes, la rue de la Voie Ferrée ainsi que, suite aux dégâts causés par les intempéries du 1er février, sur les chemins du Vert Haut, de Salesses et de Montazel. Elles seront réalisées par la CCSVP.
D'autres interventions ponctuelles seront réalisées par le personnel municipal ou des entreprises spécialisées.

Élagage au Mas, chemin de la Foulié

ETAT CIVIL

Ont pointé leur frimousse :
MARITANO Angelo, le 11/02/2021 (La Setgearié)
HONORÉ-QUILLET Avishaï, le 13/03/2021 (Montazel)
*

Se sont unis :
Mme TARRIER Maëva & M. SAGNIER Christopher, le 05/03/2021 (Lacaze) (PACS)
*

Nous ont quitté :
Mme BARDOU Jacqueline, le 17 janvier 2021 (Roquecave)
M. SAULLIÈRE Jean, le 10 avril 2021 (Lacaze)
Mme CAVAILLÉS Madeleine, le 19 mai 2021 (Garrigaute)
*

Le Lait centre d'art contemporain

L'été culturel

Jeudi 19 août au Château de Lacaze

17h - 19h : atelier de pratique artistique
Une séance de fabrication d'images et d'exploration graphique en plein-air.
Accessible à tous, de 7 à 97 ans ! Avec Elisabeth Delétang, artiste et enseignante.

19h30 - 20h30 : Granit Lip (duo guitare / sax baryton)
Nicolas Lafourest et Marc Démereau ont, en près de deux décennies, au sein du groupe Cannibales & Vahinés, pris le temps de faire un peu connaissance. Les voilà à présent en duo, avec quelques poils blancs dans la barbe, et comme une envie de passer un moment à discuter, posément, très simplement, de l'étrangeté du temps qui passe, des racines, de l'errance, du devenir... Et au détour de ce calme dialogue passent peut-être les ombres de figures du passé, comme Johnny Cash, Amàlia Rodrigues ou David Bowie. Ou les réminiscences d'autres voix, comme celles de P.J. Harvey, Tom Waits ou Nick Cave, qui continuent de résonner autour de nous. Quelques bribes d'Afrique, un vague mode éthiopien, sotto voce le déchirement du free jazz... Et surtout le poids impalpable de ce qui a été vécu, de ce qui se cherche toujours de beau, de modeste et de sincère, dans la vie comme dans la musique.

21h30 - 22h30 : projection de vidéos en plein-air
Contemplatives, intrigantes ou facétieuses, un programme pour partir à la découverte de vidéos d'artistes d'aujourd'hui.

Tous les rendez-vous sont gratuits, sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles.
Buvette sur place. Apportez votre pique-nique pour profiter de la soirée !

Une manifestation organisée en partenariat par le centre d'art Le Lait, RIGA et l'AFIAC, avec le soutien de la DRAC Occitanie et de la mairie de Lacaze.

Petites Cités de Caractère

Actualités de l'association des Petites Cités de Caractère® d'Occitanie.

De 8 communes adhérentes, notre réseau devrait prochainement passer à 11, voire même un peu plus d'ici la fin de l'année 2021.

En effet, la commission régionale d'homologation a validé les candidatures de Collioure (66) et Sévérac d'Aveyron (12) et celle de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12) est en cours de validation. La commune de Cologne (32) a obtenu le statut «Homologable» et doit donc affiner son dossier pour être «Homologuée» et nous rejoindre. Enfin, à l'heure où vous lirez ce numéro de La Cazettoise, la commission aura examiné la candidature de la commune de Lupiac (32)...

L'association Petites Cités de Caractère® de France nous invite à candidater à un projet d'exposition sur les grilles du Sénat, au jardin du Luxembourg, à Paris.
Chacune des associations régionales PCC doit proposer 4 photos la représentant à l'association nationale.
Celle-ci en choisira ensuite UNE par région et l'exposera, au côté d'une sélection des autres associations représentatives du patrimoine français (Les Plus Beaux Villages de France, Les Plus Beaux Détours de France, Le Réseau des Grands Sites de France, Sites et Cités remarquables de France, Ville et Métiers d'Art et La Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux de France.
À ce jour, les PCC d'Ambialet, Lacaze, Lisle sur Tarn et Vénéjan ont décidé de tenter leur chance et sélectionné leur photo (chacune sur l'un des quatre thèmes imposés par le règlement de cette opération).
En ce qui concerne LACAZE, nous avons choisi le thème de l'animation autour d'un site patrimonial : Feu d'artifice au dessus du château.

La fête des *pelhas**

Comme chaque début d'été, la section textile des Amis du château organise une exposition d'un mois dédiée au fil sous toutes ses formes et ponctue cette tradition d'un grand week-end multi-activités.

Peut être pour nous faire oublier que 2020 fut une année blanche, le collectif «pelhas» a investi tous les lieux disponibles pour cette édition 2021 : les deux étages du château, l'église du village, le temple, les arcades sous la mairie... et les rues du bourg. Nous avons eu droit à un véritable feu d'artifice de couleurs qui a ravi les plus de 350 personnes qui sont passés par Lacaze ce dimanche 27 juin (pour certains, à l'occasion des élections).

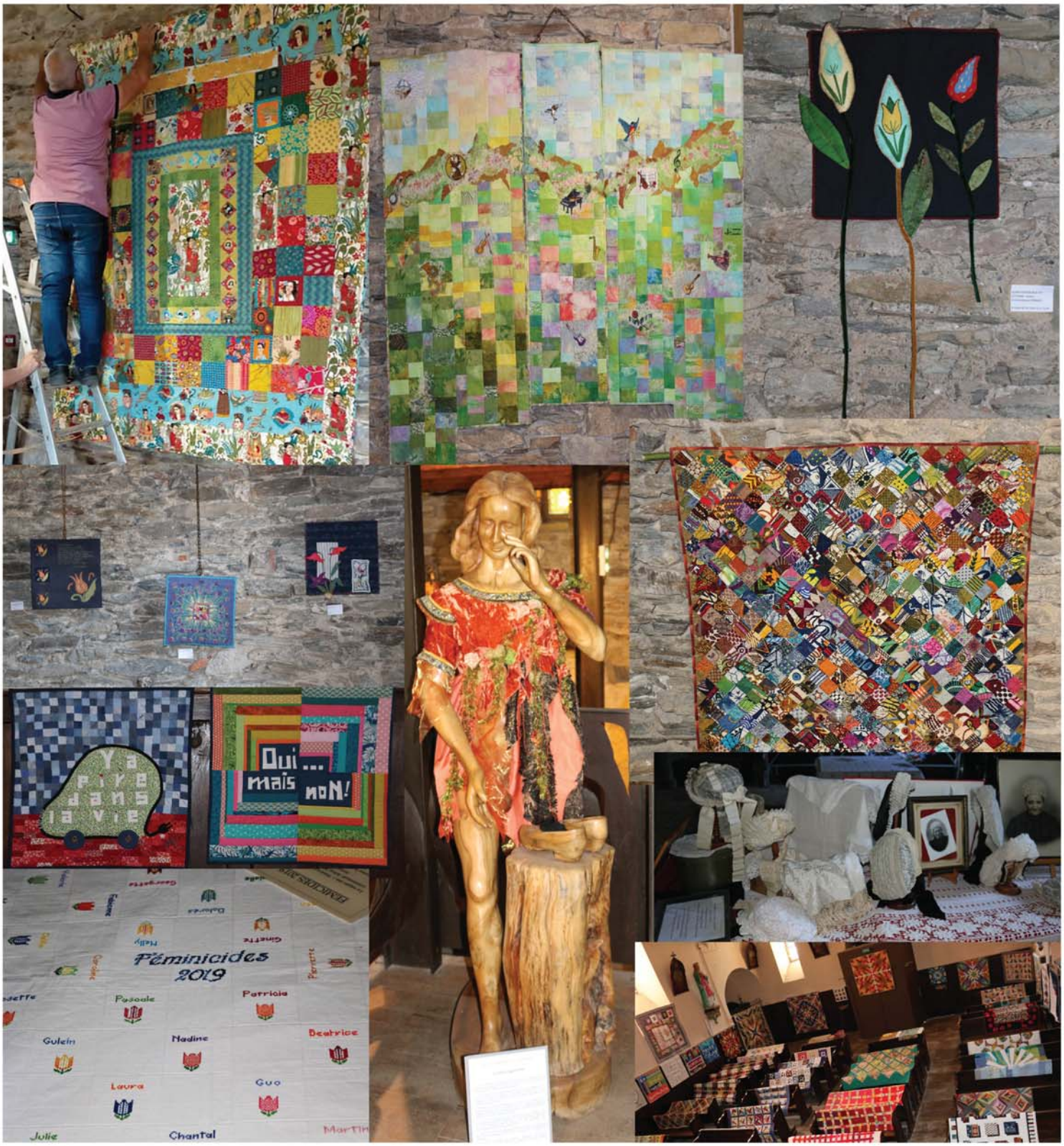

* *pelhas* = chiffons (manière taquine de nommer les tissus)

Culture et Patrimoine

Programmation de juillet à novembre 2021

22 juin / 18 juillet au château : Exposition textile "**A Tulip is a Tulip is a Tulip**" & "**De la tradition à la modernité**"

Nous accueillons cette année en exclusivité à Lacaze les brodeuses afghanes **GULDUSI** qui, avec "A Tulip is a Tulip is a Tulip", ont une fois de plus partagé leur travail avec des passionnées européennes de broderie et de patchwork afin de nous transporter dans un univers printanier haut en couleurs !
La rencontre de deux cultures est le fil conducteur de cette passion commune.
Dans le même temps, nous accueillerons **Les Filles du Rouvray** avec l'exposition "De la tradition à la modernité".

20 juillet/ 22 août au château : Exposition historique "**Un Tarnais dans l'Histoire - Jean de Dieu SOULT**", rez-de-place de l'Agora.
Cette exposition prêtée par l'association **Sauvegarde Patrimoine Thoré**, retrace l'épopée de ce grand maréchal napoléonien. À l'occasion du bicentenaire de la mort de l'empereur, une petite exposition complémentaire accompagnera celle sur SOULT.

20 juillet/ 22 août au château : Exposition peinture "**Corps ,chimères et autres étrangetés**" de **Bernard VERDEILLE**, étage de l'Agora.
«Voyage en ce jeu sur l'identité, mi-homme, mi-autre, voire même esprit, écho proche d'une tradition chamanique parfois ou note ironique sur la notion d'être.»

26 juillet à 20h30 au temple : Cinéma "***Josep***"
Tarif : 5€ (Film d'animation de Aurel, sur un scénario de Jean-Louis Milesi)

9 août à 20h30 au temple : Cinéma "***La fine fleur***"
Tarif : 5€ (Film de Pierre Pinaud avec Catherine Frot,...)

15 août au temple : Journée littéraire organisée par l'association ADR 81 (s/s réserves)

19 août dans le village : "**Été Culturel**" proposé par le Centre d'art Contemporain d'Albi "Le Lait"

20 au 22 août au Pradel : Fêtes du village, organisée par le Comité des Fêtes, avec la participation des ACL (sous réserve des changements de consignes sanitaires). Voir détail à la rubrique «Associations».

24 août au 3 octobre au château : Exposition photographie "**Nòstre vilatge - Lacaze**" de **Margaux RICARD**, rez-de-place de l'Agora.
Photographe lacazoise, Margaux revient au château avec un travail plus ciblé sur le patrimoine matériel et immatériel de notre chère commune.

24 août au 3 octobre au château : Exposition peinture de **Virginie CLARION**, étage de l'Agora.
Artiste ruthénoise, à la manière d'une Niki de Saint Phalle dans sa Mariée, d'un César, ou plus récemment d'un Tom Deininger qui joue avec les accumulations et le recyclage, Virginie a pour ambition « d'éliminer la notion de déchet »

11 septembre, au temple (lieu à confirmer) : Spectacle du conteur **Olivier de ROBERT** sur la thématique de l'histoire des lévriers, proposé par l'association **Ayuda.**

18 septembre, au château, auditorum : Spectacle chanson française par **Guy VIGOUROUX** sur le répertoire de Georges BRASSENS.

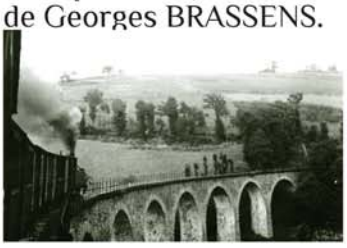

18 & 19 septembre divers lieux du village : Journées Européennes du Patrimoine
Visites commentées du château et du village et manifestations sur le thème national 2021 "Le chemin de fer".

26 septembre «SwingKat» & 10 octobre, après-midi Jazz **au château**, auditorium.

5 octobre au 7 novembre au château : Expo peinture, sculpture et photographie "**Animaleries**" de **Catherine MENGOZZI, Jean-Marie PARACHE** et **Germinal GAYOLA**, rez-de-place de l'Agora.
Au travers de médias différents, ces trois artistes nous offrent leur approche du monde animal. À noter que les sculptures sont intégralement réalisées à partir de vaisselle en argent.

Associations lacazoises

Malgré les confinements successifs, les Amis du Château ont pu organiser la saison culturelle dont vous trouverez le détail dans la rubrique Culture et Patrimoine.
Sur le site, nous vous faisons connaître l'exposition des « Filles du Rouvray » qui sont à l'origine du patchwork comme activité manuelle en France.
Comme vous pouvez le voir au village, nous avons accroché les bannières aux fenêtres du château donnant ainsi un aspect festif aux vieilles pierres. Le blason de Lacaze, bien en vue depuis la départementale, appelle les passants à venir nous rendre visite.
Appel aux bonnes volontés : en vidant vos tiroirs, vous trouverez sans doute quelques photos anciennes des métiers, des magasins du village (« promis nous vous les rendrons ») car nous avons un projet pour valoriser et rendre encore plus vivant Lacaze.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toute notre actualité sur : www.amisduchateaudelacaze.org

@chateau.de.lacaze

Nous vous rappelons et informons les nouvelles et nouveaux Lacazois que l'entrée du château est gratuite pour tous les habitants de Lacaze (sauf spectacles) aussi souvent que vous le souhaitez.

Il vous est également possible de louer tout ou partie du château pour vos propres manifestations : mariage, anniversaire, soirée privée, etc.

Tarifs et conditions disponibles auprès de la Mairie et des Amis du Château de Lacaze.

Le bureau des ACL

Aide aux Lévriers / Un bel exemple de solidarité entre associations

En ces temps difficiles c'est bien de se serrer les coudes, comme on a toujours fait dans nos villages et même au delà du clocher. C'est bien l'image de l'Occitanie comme tant d'auteurs régionaux ont fait transparaître dans leurs écrits. La solidarité n'était jamais un vain mot dans nos contrées, et si elle s'étend jusqu'à Toulouse cela fait très plaisir. En plus, quand la jeunesse se mobilise pour la cause des animaux en souffrance, cela donne chaud au coeur. Sensibilisé par Céline de l'association Les 4 Pattounes, les élèves de 5ème du collège et lycée Emile de Rodat de Toulouse se sont engagés pour nos lévriers. Le 9 juin ils ont organisé dans la cour de récréation une action d'information sur la situation des Galgos et Podencos en Espagne. Pendant la pause de midi ces jeunes défenseurs de la cause animale ont fait une vente d'objets au profit de nos protégés. Cette action était accompagnée par un jeu de questions, dont la règle était un €uro reversé par l'association Les 4 Pattounes à l'association Ayuda pour tout questionnaire juste. Un franc succès à tous les niveaux : Sensibilisation des enfants au respect du vivant, une mobilisation des jeunes pour les animaux en souffrance et surtout un formidable soutien de notre petite association lacazoise par cette association toulousaine. Toutes les associations, peut importe l'objectif, que ce soit sportif, festif ou autre, ont un rôle à jouer dans notre société. Après tant de mois de restrictions de nos mouvements, réunissons nos forces pour redonner vie aux projets dans nos villages.

Parfois ils manquent des bras, mais ensemble on peut avancer !

C'est avec plaisir que nous accueillerons le conteur ***Olivier de Robert*** le ***11 septembre 2021*** au ***château de Lacaze*** pour un spectacle sur la thématique de l'histoire des lévriers.

Monika Kleppinger - Tél. 0674 289 029 - ayuda.presidente@gmail.com

Un ange pour Juliano

Contact : Sandrine Salvetat
Tél : 06 59 52 70 53
(groupe fermé sur facebook)

AAPPMA Lacaze-Vabre

Contact : Philippe Fourrey
Tél : 06 88 70 97 45
philippefourrey@gmail.com

Association Vallée du Gijou - Pont de Sénégats 81330 Lacaze
Tél. : 05 63 74 54 05 - mail: valleegijou@gmail.com

Société de Chasse

La Société de Chasse de Lacaze vous convie à son Ball-trap annuel !

Nous comptons sur le sérieux de tous pour que cette manifestation se déroule dans une ambiance de liberté et de convivialité, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le président

CdF Roquecave

Comité de Roquecave

Contact : Bastien Gatumel Tél : 06 30 31 40 87

ACGYVOL

Après les confinements subis et la mise en veille de l'association, nous espérons relancer la séance de gymnastique d'entretien à la rentrée. Nous nous retrouvons fin juin pour un petit moment festif, voir si la troupe a survécu à la Covid et voir dans quelles conditions nous repartons.
Merci au conseil municipal de nous avoir versé une subvention.
Par ailleurs si vous désirez venir renforcer notre effectif et dérouiller vos articulations sans violence, vous pouvez vous renseigner à la mairie, qui héberge dorénavant notre siège social, ou à ces personnes ressources :
Rousselet b&b : 06 02 34 57 98
Philippe Bisgambiglia : 06 79 63 84 43
Suzanne Briant : 05 63 37 06 10

Bon été à Tous.

Bonne nouvelle, si toutes les restrictions sanitaires sont levées, les fêtes de Lacaze auront lieu les vendredi 20 août, samedi 21 août et dimanche 22 août.

Nous vous donnons donc le programme de ces festivités sous toutes réserves.

Vendredi 20 août
De 18h00 à 23h00 un marché gourmand, de producteurs et d'artisans accompagné d'une animation musicale, Jean-Renaud Fabriès sur les airs de Michel Berger, suivi d'un concert jazz à 20h avec Thomas LEVADE TRIO, proposé par les Amis du Château.

Samedi 21 août
À partir de 15h00 et si nous trouvons un arbitre, concours de pétanque.
Diner : pique-nique républicain
À 22h00 (Grand Feu d'Artifice si les consignes préfectorales le permettent), suivi d'un bal avec l'orchestre **Fred And Co**.

Le dimanche 22 août
Randonnée pédestre sur le sentier : Lacaze / Saint jean Del Frech / Lacaze. Inscription à l'agence postale communale du 03 au 17 août, participation 5 € par personne (payable à l'inscription), repas tiré du sac.

Vers 11h30 cérémonie du souvenir au monument aux morts, suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

Le programme de ces festivités peut être modifié en fonction des directives gouvernementales et préfectorales.

Vous avez envie de vous investir dans le conseil d'administration du comité des fêtes, vous avez des propositions d'animations ou juste envie de donner un coup de main alors n'hésitez pas rejoignez-nous.

Une assemblée générale sera programmée en septembre.

Le Président, Gérard Grzyronowicz

Tél : 07 85 78 46 67 - comitedesfetesdelacaze@gmail.com - Facebook : Comité des Fêtes de Lacaze officiel

Informations communales

Dénomination et numérotation des voies

Le dossier concernant la dénomination et numérotation de toutes les voies des hameaux et lieu-dits de la commune est en cours d'enregistrement par les services de l'état (Poste, impôts,...) et nous serons donc prochainement en mesure d'implanter les plaques de rues et de communiquer à chacun sa nouvelle adresse officielle et son numéro de maison.
Nous rappelons aux habitants des résidences secondaires du bourg et du Mas qui ne l'aurait pas déjà fait, que leur numéro de maison est à réclamer en Mairie.

Intempéries exceptionnelles

En fin d'hiver et ce printemps, comme beaucoup d'autres, notre commune fut touchée par de très fortes intempéries. Celle du 1er février a donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Plusieurs glissements de terrains furent à déplorer et certaines voies du village ont été temporairement submergées.
Une partie des travaux de voirie liés à ce phénomène devrait être prise en charge par l'état.

WC publics du Pont Vieux

Le projet prévu de longue date de déplacement des WC publics de l'entrée du camping vers le bord de la rue du Pont Vieux est enfin entamé. Le gros oeuvre est terminé et l'agencement intérieur doit être entrepris dans les prochains jours.
L'ancien local qui accueillait les WC publics sera transformé et mis à disposition du camping et du restaurant pour l'accueil ou du stockage.

Camping municipal

Après une reprise difficile en période de restrictions horaires et sanitaires, Samuel passe le relais à Estelle et Ludo pour l'exploitation du restaurant. La trop grande proximité de la saison estivale ne permettant pas à ce jeune couple lacazois d'envisager sereinement la reprise de la partie hébergement (camping), ce sont les services municipaux qui assureront les prestations de réservation, d'accueil, de départ et de ménage pour la saison 2021.
Seule la piscine ne sera pas remise en service pour cette saison.

Venez découvrir les menus d' Estelle et Ludo à partir du vendredi 9 juillet pour l'ouverture officielle de leur restaurant «***Nou La Caze***» (réservation conseillée : 06 58 16 42 72)

Sacs poubelles

Il est rappelé aux habitants de la commune (résidence principale et secondaire) qu'ils peuvent venir retirer leur dotation de sacs poubelles en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Ramassage des encombrants

RAPPEL : Comme chaque été, celui-ci sera exceptionnellement organisé, pour les personnes ayant l'impossibilité de les emmener à la déchetterie.
Le prochain ramassage aura lieu les ***10, 11 & 13 août***

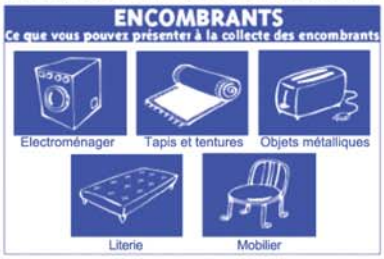

⚠ Les encombrants devront être à l'extérieur de vos bâtiments !

Pour pouvoir en bénéficier, il est indispensable de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie au plus tard 15 jours avant cette date. Seuls les résidents inscrits verront leurs encombrants collectés !

RAPPEL IMPORTANT !
Masques, gants et mouchoirs jetables ne sont pas recyclables !

Il est recommandé de jeter vos mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage dans un sac plastique dédié, résistant et bien fermé. Attention, en aucun cas, ces déchets ne doivent être déposés dans le bac jaune !

Déploiement de la fibre

Il semblerait que le déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune prenne du retard. Nous vous invitons, également à ce sujet, à nous faire remonter vos remarques sur l'intervention ou l'absence d'intervention des équipes de sous-traitance de la société SFR à qui a été concédé ce marché.

Parallèlement, la Mairie a reçu ce communiqué de presse : «Il est désormais possible de suivre l'avancée de l'installation de la fibre en France grâce à la carte interactive de l'ARCEP.

Pour information, L'ARCEP est l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. C'est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et postales et la distribution de la presse en France.

La carte vous permettra de vérifier si votre logement est raccordé au réseau fibre optique ou de connaître la date prévue de raccordement. Si vous êtes raccordé ou que vous allez l'être très prochainement, vous pouvez dès à présent souscrire à une offre internet fibre.»

Élections Départementales et Régionales

Résultats des élections des 20 & 27 juin 2021 à Lacaze

Départementales		
LACAZE		
Participation		53,4%
Blancs & nuls	13	
B. Pailhé-Fernandez / D. Vidal	**108**	**75%**
R. Bousquet / V. Séguier	**36**	**25%**

Régionales		
LACAZE		
Participation		53,4%
Blancs & nuls	9	
C. Delga	**85**	**57,43%**
M. Garraud	**32**	**21,62%**
M. Pradié	**31**	**20,95%**

* Les % de chaque(s) candidat(s) sont calculés sur les votes «exprimés».

Éclairage public

Si vous constatez un non fonctionnement de l'éclairage public aux abords de votre domicile, vous êtes invités à le signaler en Mairie afin que nous puissions faire le nécessaire rapidement auprès des services concernés.

Le Relais de la Gendarmerie

La toiture est terminée, la majorité des fenêtres sont posées, les travaux d'implantation des cloisons, d'électricité et de plomberie viennent de démarrer.
Les difficultés d'approvisionnement consécutives aux périodes d'arrêt de production (liées à la Covid 19) de nombreux fabricants risquent d'entraîner des délais dans cette phase de travaux.

Vue du village depuis la salle commune du gîte du Relais de la Gendarmerie

Nouveaux services sur la commune

* Location de VTT électriques & jardins partagés

Encore du nouveau sur la commune, après l'ouverture des Caravanes du Maquis, la saison dernière, découvrez désormais Les Jardins Partagés & Montagnol Bikes depuis le Hameau de Cruzis

* Praticien du bien être

Je suis Stephan, un homme dont le cœur a choisi le Tarn. Amoureux des grands espaces et de la nature j'ai choisi Lacaze pour implanter mon activité professionnelle dans le soin.
C'est avec la joie et avec l'enthousiasme d'une équipe communale, que j'aurai le plaisir de vous accueillir dans l'ancienne école de Lacaze à la rentrée.
Je suis praticien du bien être depuis 12 ans, je pratique le Tuina qui vise à traiter les problèmes fonctionnels du corps et l'acupressure qui stimule et harmonise les différents mouvements d'énergie.
Elles sont des thérapies complémentaires et holistiques qui accompagnent toutes personnes désireuses d'un mieux-être dans un quotidien.
Au plaisir, Stephan Contact : 06 62 92 53 68

Informations communales

Nouveau site internet de la Mairie

Peut être avez vous remarqué que l'ancien site internet de la Mairie n'était plus accessible. En effet, nous avions de nombreux déboires avec celui-ci et sa mise à jour devenait de plus en plus difficile. Il avait donc été décidé par le Conseil Municipal de se lancer dans la création d'un tout nouveau site. C'est un des élus de l'équipe, Guillaume Gaudard, qui en a pris la responsabilité. Après de longs mois de travail bénévole, il vient de nous rendre sa copie et le site est donc en ligne depuis le 30 juin. L'adresse à rentrer dans vos navigateurs est : https://lacaze-tarn.fr/

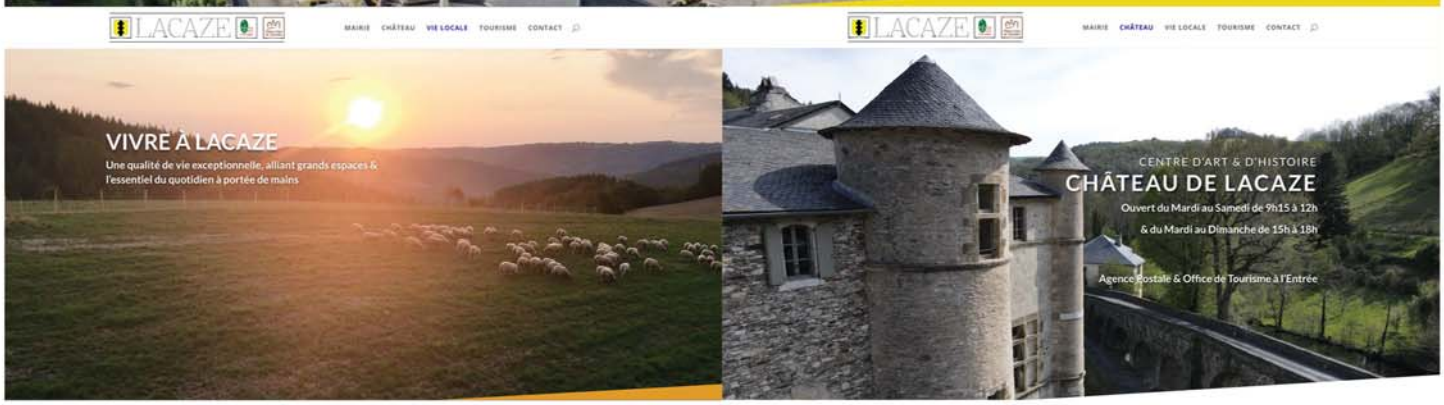

...et pour inviter vos amis à rejoindre le Facebook de LACAZE, (lien en bas à droite du site) cliquer comme indiqué ci contre... À Bientôt !

1) cliquer ici

2) cliquer ici

Musée de la musique traditionnelle

***Lo castèl encantaire*, le château enchanteur...**

La mairie de Lacaze avec le soutien de la mairie de Vabre, était en quête depuis longtemps d'un projet qui pourrait occuper une partie du château du village et contribuer à la valorisation de la vallée du Gijou en s'appuyant sur son histoire musicale. De son côté l'Association CORDAE La Talvera, qui œuvre depuis plus de 40 ans, à la recherche, la valorisation et la création, autour du patrimoine oral et musical du département du Tarn et des régions limitrophes, était à la recherche d'un lieu quelque peu emblématique pour créer une sorte d'espace dédié aux musiques de l'Albigeois (département du Tarn), notamment aux musiques traditionnelles.

Le projet tel qu'il est imaginé, de portée départementale, ne peut qu'être renforcé et acquérir encore plus de sens par son implantation dans une zone de montagne telle que la vallée du Gijou.

Cette vallée en effet, est d'une certaine façon le réceptable et le point de mire de l'histoire des musiques populaires dans le Tarn, à divers niveaux.

En premier lieu elle est au cœur de l'aire de jeu du graile (hautbois des Monts de Lacaune) et l'un des endroits où cet instrument s'est le plus longtemps maintenu. On recensait dans la zone (Vabre, Saint Pierre, Lacaze, Montredon Labessonnié...) une grande concentration de grailaires, joueurs de cet instrument. Nous avons pu y recenser aussi une quinzaine de fabricants de ce type de hautbois, et Vabre était le lieu d'implantation de l'un des luthiers les plus prolixes de la région, le célèbre Joseph Mahoux connu au début du XXe siècle comme «le plus grand ménétrier du Tarn».

Si la *craba* (cornemuse) y était un peu moins jouée que dans d'autres secteurs du département, (Sidobre, Montagne d'Anglès, régions de Castres et de Mazamet, vallée du Thoré, Montagne noire et Lauragais), Joseph Mahoux originaire Cuxa-Cabardès en fabriquait aussi, de même que des flûtes ou des fifres.

La vallée du Gijou et en particulier Saint-Pierre de Trivisy étaient par ailleurs, le pays de Landou, Armand et Edmond Landes, chansonnier et dernier errant des Monts de Lacaune, dont les chansons résonnent encore dans la mémoire de chaque habitant de la montagne.

Enfin Vabre fut parmi les premières bourgades de la montagne à voir se constituer une société musicale (Les Enfants de Vabre) dès la décennie 1870, celle-ci existant toujours de nos jours. Cette région des monts de Lacaune joua de surcroît un rôle important dans l'émergence autour des années 1970, des musiques actuelles, et du renouveau des musiques traditionnelles.

Le projet mis en place avec l'association CORDAE La Talvera - qui fera profiter l'espace envisagé de l'ensemble de ses collections instrumentales, photographiques et sonores, et de son savoir-faire - se veut un projet collectif où tous les habitants de la montagne peuvent participer, en apportant *lor pèira al clapàs*, leur pierre au monument.

Nous demandons donc à tous ceux qui possèdent des instruments, des photos, des outils lié à la facture instrumentales (tour à pédale ou à perche par exemple), des témoignages, chansons, contes etc, de nous contacter le plus rapidement possible.

Lo castèl encantaire, nom du futur espace, pourrait ouvrir dès 2022 ou 2023. Il proposera, outre son espace muséal, une série d'animations, de stages, de spectacles, de colloques, ce qui contribuera à attirer dans la vallée de nombreux visiteurs. Il fonctionnera en réseau avec d'autres lieux de valorisation des traditions musicales tels que la Maison de la cabrette à Cantoin dans l'Aveyron et d'autres.

Une réunion doit avoir lieu sur site dans les prochains jours avec les différents partenaires concernés dont les services départementaux de la culture, la conservation départementale des musées, l'association CORDAE La Talvera, la Mairie, ...

Informations pratiques

SIVOM du Plô du Lac

Les bilans sanitaires annuels par l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine pour l'année 2020 sont affichés en Mairie et consultables sur le site www.occitanie.ars.sante.fr

Les analyses d'eau potable 2020 sont conformes aux normes de potabilité et sont toutes disponibles sur le site www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les Rapports sur le prix et la Qualité de l'Eau et de l'Assainissement collectif 2019 ainsi que de nombreuses informations sont disponibles sur le site www.serviceseau.fr Les Rapports 2020 seront consultables en août 2021.

Propriétaires de résidences secondaires, pensez à relever votre compteur d'eau et le communiquer avant votre départ (penser à bien vidanger et protéger votre compteur contre le gel) au secrétariat du Sivom par téléphone au 05.63.37.50.34 ou par mail à : sivom.plo-du-lac81@wanadoo.fr . Merci.

Quels sont les gestes simples pour économiser l'eau au quotidien ?

1. Faire la chasse aux robinets qui coulent :
- Je ferme le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...
- Je répare mes robinets et ma chasse d'eau (un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus chaque jour et une chasse d'eau, c'est 1000 litres d'eau perdus chaque jour. Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.
- Je ferme le robinet et le compteur d'eau lorsque je pars en vacances ou que le bâtiment n'est pas occupé.

2. Prendre des douches :
Je consomme ainsi 50 litres d'eau au lieu de 150 litres pour un bain.

3. Installer une pomme de douche avec un aérateur :
J'installe une pomme de douche avec aérateur. L'injection de bulles d'air donne l'impression d'utiliser la même quantité d'eau et pourtant je fais 30 à 40 % d'économie. D'autres systèmes existent « stop-douche », régulateur de pression...

4. Installer un mitigeur thermostatique :
En trouvant instantanément la bonne température, j'économise 15 % de l'eau d'une douche. Pensez également à isoler le chauffe-eau et les tuyaux, l'eau chaude arrive plus vite.

5. Équiper sa chasse d'eau d'un mécanisme économique :
Au lieu de 10 litres, j'utilise seulement 3 à 6 l d'eau. Je peux également installer des plaquettes économies d'eau, des briques ou des bouteilles d'eau dans la cuve de remplissage des toilettes pour diminuer le volume de remplissage de la cuve.

6. Utiliser astucieusement sa machine à laver :
Je remplis ma machine à laver et mon lave-vaisselle avant de la mettre en route ou j'utilise la touche «éco». Je choisis également un lave-linge et un lave-vaisselle économes en eau en m'aidant de l'étiquette énergie ; en effet, leur niveau de consommation peut varier, pour un lave-vaisselle de 15 à 40 litres et pour un lave-linge de 60 à 130 litres. Je lave la vaisselle en machine : j'utilise ainsi 15 à 19 l d'eau au lieu de 30 à 80 l à la main.

7. Récupérer l'eau pour arroser ses plantes :
Je peux récupérer l'eau de rinçage des fruits et légumes, l'eau du pichet après le repas, recycler eau de l'aquarium.

8. Collecter l'eau de pluie à la descente des gouttières :
Je m'en sers pour l'arrosage des fleurs et des pelouses ou pour laver la voiture, j'économise ainsi de l'eau potable.

9. Choisir ses heures d'arrosage et aérer la terre :
J'arrose le soir : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %. Je bine pour aérer la terre : ce qui équivaut à deux arrosages. J'investis dans du matériel d'arrosage «goutte à goutte», micro-asperseurs, tuyaux poreux ; ils consomment moins d'eau que les jets d'eau (l'arrosage d'un jardin nécessite 15 à 20 l/m2).

10 Laver sa voiture dans une station :
Une station de lavage nécessite seulement 60 litres d'eau au lieu des 200 litres avec un tuyau d'arrosage.

Bon été à tous, Le Bureau du Sivom du Plô du Lac

Place du Petit Train 81530 Viane
du lundi au vendredi : 13h30 à 17h00
05 63 37 50 34 - sivom.plo-du-lac81@wanadoo.fr

ATTENTION AUX INCENDIES DE FORÊT

Incendie à LACAZE le 1er avril 2021, entre Lourtiguié, Janols et La Bessède.
Plusieurs hectares ravagés par les flammes !